Surprise : moins cher que prévu

Une visite guidée hier a permis de voir les aménagements de la nouvelle centrale de police de Québec

Le Journal de Quebec · 15 mai 2024 · 3 · TAÏEB MOALLA

Construite en pleine pandémie, la nouvelle centrale de police de Québec, située à Charlesbourg, a été livrée dans les délais impartis et a finalement coûté 112 M$, soit 2,3 M$ moins cher que les dernières prévisions.

C'est ce que le directeur du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), Denis Turcotte, a fait savoir hier au terme d'une visite guidée du nouvel édifice.

« C'est un grand sentiment de fierté. C'est l'accomplissement de plusieurs années de travail », s'est-il exclamé.

Selon lui, le fait de regrouper l'essentiel des activités policières à un endroit aussi « stratégique » de la ville permet d'assurer une meilleure « synergie entre les équipes » et, en fin de compte, de « donner un meilleur service aux citoyens de la ville de Québec ».

Par voie de communiqué, le maire de Québec, Bruno Marchand, s'est également dit « particulièrement fier » de cette réalisation.

« Avec cette infrastructure incomparable, la Ville de Québec possède désormais une des meilleures installations de la province. Il s'agit d'un avantage incontestable pour continuer à faire de Québec une ville où les citoyens se sentent en sécurité », a-t-il déclaré.

Hier en fin d'après-midi, en marge d'une cérémonie protocolaire marquant cette inauguration, le maire a insisté sur ceci : « On entend souvent qu'il y a juste des dépassements de coûts

et que c'est mal géré. On entend souvent qu'on n'arrive pas dans les délais [...]. Honnêtement c'est beau à voir. C'est incroyable ce qu'on est en train de faire à la Ville de Québec ».

« GESTION TRÈS SERRÉE »

Invitée à expliquer les raisons pour lesquelles la centrale a finalement coûté moins cher que prévu, Julie Cloutier, architecte et chargée de projet à la Ville de Québec, a signalé « qu'on a fait une gestion très serrée des lots de construction. C'est un chantier en gestion par lots [comme pour le Centre Vidéotron]. On a fait une gestion de risques au niveau de l'ensemble du projet et il y a des risques qui ne se sont pas matérialisés ».

Annie Blackburn, directrice de la Division des grands projets de construction à la Ville de Québec, a rappelé que le chantier a débuté en 2021, soit en pleine COVID-19, et qu'il s'est achevé en 2023.

« On a réalisé ce chantier-là en pandémie. C'est pas rien. Notre stratégie était au niveau des approvisionnements. On avait un grand site. On avait un très grand sous-sol. On a pu gérer des achats qu'on a pu stocker ici pour que les matériaux soient distribués après sur les étages », a-t-elle ajouté.

DIVERS AMÉNAGEMENTS

Flambant neuf, le nouvel édifice n'a rien à voir avec la très désuète centrale de police Victoria.

La nouvelle centrale comprend divers aménagements qui permettront d'effectuer les prises de plainte de façon confidentielle.

Des locaux sont aménagés pour recevoir les plaintes des victimes et d'autres pour permettre les comparutions à distance et les rencontres des détenus avec les avocats.

Fait à noter, les victimes et les suspects ne risquent pas de se croiser dans les corridors.

Le déménagement des troupes va se faire à partir de la fin mai et il doit s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2024.

D'ici là, les citoyens pourront continuer de se rendre aux postes de Québec et de Sainte-foy pour porter plainte par exemple.

Même quand la nouvelle centrale sera complètement opérationnelle, certains postes de police, comme celui de Beauport, demeureront en service pour répondre aux besoins du SPVQ.

Réseau Information Municipale

VILLE DE QUÉBEC

Nouvelle centrale de police : un bâtiment à la fine pointe de la technologie

15 mai 2024

La Ville de Québec inaugure sa toute nouvelle centrale de police, une infrastructure municipale sécuritaire et accessible, à la fine pointe de la technologie. Désormais située à l'angle de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Louis-XIV, les citoyens pourront y bénéficier de services à échelle humaine.

La centrale accueillera au cours des prochaines semaines plus de 70 % de ses effectifs, centralisant ainsi la majorité des équipes de travail à cet endroit. D'ici là, les citoyens devront continuer de se rendre aux postes de Québec et de Sainte-Foy pour porter plainte ou obtenir de l'information de nature policière.

« Je suis particulièrement fier de notre nouvelle centrale, se réjouit le maire de Québec, M. Bruno Marchand. Avec cette infrastructure incomparable, la Ville de Québec possède désormais une des meilleures installations de la province. Il s'agit d'un avantage incontestable pour continuer à faire de Québec une ville où les citoyens se sentent en sécurité. Nous avons ici un exemple concret que la Ville est capable de réaliser de grands projets porteurs pour notre communauté. Il était plus que temps de moderniser les installations afin de continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens. »

Des services policiers plus efficients, au bénéfice des citoyens
Les citoyens y trouveront différents aménagements respectant les principes d'accessibilité universelle. Ils bénéficieront de locaux fermés pour assurer une prise de plainte confidentielle et d'ordinateurs en libre-service pour soumettre un rapport d'événement ou une demande de vérification d'antécédents judiciaires. De plus, les citoyens pourront utiliser la zone de rencontre neutre, des espaces de stationnement dédiés à des échanges sécuritaires.

Sur les plans opérationnel et de la qualité de service rendu aux citoyens, ces réaménagements représentent plusieurs avantages pour une utilisation plus efficiente des ressources humaines et financières du Service de police, notamment :

- Une dynamique de travail efficace entre les équipes, entre autres par la proximité des diverses unités du SPVQ;
- Des équipements modernes et performants, dont des simulateurs pour la formation, une arche de détection et un laboratoire de chimie criminalistique.

« La nouvelle centrale deviendra la fierté de l'ensemble du personnel policier et civil, affirme le directeur du Service de police de la Ville de Québec, M. Denis Turcotte. Le fait d'avoir la majorité de nos équipes rassemblées au même endroit permettra une meilleure synergie qui aura indéniablement un impact sur l'efficacité de nos opérations, et ce, au bénéfice de la population. »

Un projet municipal d'envergure
D'une superficie de 16 000 mètres carrés, le bâtiment de protection civile compte cinq étages, dont un stationnement intérieur tempéré pour les véhicules de patrouille. Le projet a été réalisé au coût de 112 M$, en faisant le plus important projet mené par le Service de la gestion des immeubles de la Ville de Québec en termes de budget. Pendant un peu moins de trois ans, la construction de la centrale de police a également mobilisé une dizaine d'autres services municipaux. D'importants efforts ont également été investis pour la décarbonation du bâtiment, ce qui permet aujourd'hui une économie d'énergie de 30,7 % par rapport au Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015.

Pour en apprendre davantage sur la nouvelle centrale de police, les citoyens sont invités à consulter la page Web dédiée au projet au www.ville.quebec.qc.ca/centrale-police.

Pour plus d'information

Ville de Québec
2, rue des Jardins, H.V.
Québec Québec

Canada G1R 4S9
www.ville.quebec.qc.ca

Surplus de 46,2 M$ à la Ville, malgré un contexte difficile

Quelque 588 M$ ont été engagés pour le tramway depuis le début du projet en 2018

Le Journal de Quebec · 15 mai 2024 · 8 · STÉPHANIE MARTIN

Dans un contexte « incertain », la Ville de Québec a réussi à dégager un faible surplus de 46,2 millions $. Malgré la pause du tramway, qui a réduit quelque peu les dépenses dans ce projet, 588 millions $ avaient été engagés au total, à la fin de 2023.

« La Ville de Québec est en bonne situation financière », s'est félicité le maire, Bruno Marchand.

Le service des finances de la Ville a fait sa reddition de comptes pour l'année qui se terminait le 31 décembre 2023.

L'administration municipale indique que le surplus de 46,2 millions $ « témoigne de la gestion financière prudente et rigoureuse de la Ville dans un contexte économique incertain ».

PLUS FAIBLE SURPLUS

C'est tout de même l'« excédent le plus faible depuis 2018 », a nuancé le directeur général de la Ville, Luc Monty.

Cette année encore, les dépenses ont été affectées par le contexte économique difficile.

La Municipalité a dû piger 6,5 millions $ dans son fonds de prévoyance, pour faire face à l'inflation, à la hausse des prix de l'énergie et des produits de base ainsi qu'aux problèmes d'approvisionnement.

Les dépenses ont atteint 1772,9 millions $, en hausse de 6,7 % par rapport à 2022.

Les hausses dans les unités administratives ainsi que le coût du déneigement et celui des pièces sont en cause.
En revanche, la Ville a bénéficié d'un contexte immobilier favorable, qui lui a rapporté des droits de mutations immobilières. Ainsi, ses revenus ont crû de 5,2 %, pour se chiffrer à 1817,3 millions $.
La dette continue de baisser, de 5 millions $. Elle se situe à 1534,6 millions $.
DES MILLIONS POUR LE TRAMWAY
La Ville en a profité pour faire le point sur le statut financier du tramway, mis en pause forcée par le gouvernement du Québec à la fin de 2023.
Depuis le début du projet, en 2018, les dépenses engagées s'élèvent à 588 millions $.
À l'annonce de la pause, les finances ont d'ailleurs coupé dans les dépenses prévues en 2023. Elles sont passées de 336,8 millions $ à 190,5 millions $.
Si jamais la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra proposait un projet totalement différent, les sommes investies ne sont pas complètement perdues.
Mais le DG a convenu que 193 millions $ auraient été dépensés pour rien. « Si tout arrête là, les montants mis pour la planification et les plans ne serviront pas. »
ENFIN DES GAINS AU CENTRE VIDÉOTRON
« Au Centre Vidéotron, c'est la première fois où on n'aura pas à rembourser l'ensemble des loyers qui nous ont été versés par QMI », a souligné M. Monty.
En effet, en raison d'une bonne année en termes d'assistances aux spectacles présentés à l'amphithéâtre, le gestionnaire ne recevra pas un remboursement complet du coût de son loyer de 2,7 millions $, selon l'entente de location.
Il paiera 400 000 $ de loyer, qui reviendront à la Ville.
« Tout le monde, même le locataire, on souhaite faire mieux. C'est un résultat qu'on attendait pour une première année et qui est intéressant. On veut faire mieux l'an prochain », a exprimé Bruno Marchand.
« LA VILLE DE QUÉBEC EST EN BONNE SITUATION FINANCIÈRE. »
– Bruno Marchand, maire de Québec

Quatre questions qu'un couple de personnes retraitées devrait se poser sur ses finances

Le Journal de Quebec · 15 mai 2024 · 39 · emmanuelle.gril@ quebecormedia.com

En couple, la question de l'argent est encore bien souvent un sujet tabou. Il y a pourtant certains sujets qu'il faudrait aborder de front, notamment lorsqu'on est à la retraite.

Si vous êtes en couple et à la retraite, mettez ces quatre questions à votre agenda.

1 ABORDONS-NOUS SUFFISAMMENT LES QUESTIONS FINANCIÈRES ?

Dans sa pratique, le planificateur financier Jonathan B. Therrien, de l'équipe Major, Gestion de capital Assante, a souvent remarqué que dans un couple, l'un des deux conjoints prendra les devants pour s'occuper des affaires financières.

« En général, c'est celui qui est le plus à l'aise avec ça qui lèvera la main, et l'autre le laissera prendre les décisions. Or, si un manque de communication venait à se créer et que la personne qui est habituellement chargée de la gestion des finances devient invalide ou décède, alors l'autre conjoint risque d'être complètement démuni », prévient-il.

La solution ? Discuter de finances régulièrement.

« Cela réduit le stress financier, renforce le lien de confiance dans le couple, tout en permettant de se fixer des objectifs communs », conseille-t-il.

Il ajoute que si l'une des deux personnes s'y intéresse moins et préfère déléguer les décisions financières à son conjoint, cela n'empêche pas de se fixer une rencontre régulière, tous les mois ou tous les trimestres par exemple, pour faire le point. On fixe un ordre du jour et on en profite pour poser des questions sur différents sujets (budget, placements, rendement, etc.) lors d'une conversation transparente et ouverte.

2 AVONS-NOUS LA MÊME TOLÉRANCE AU RISQUE ?

Cet aspect est important, car de là découlent notamment les rendements obtenus sur les placements.

« Il peut y avoir des disparités entre un profil très conservateur et un profil plus dynamique. Quoi qu'il en soit, il faut se rappeler que le meilleur placement pour nous est celui qui nous permet de dormir sur nos deux oreilles ! » mentionne le planificateur.

Dans un couple, on peut tenir compte des profils individuels sans perdre de vue pour autant les objectifs communs. Pour cela, il faudra donc ajuster la planification financière en conséquence, tout en prévenant les conjoints qu'il y aura nécessairement des répercussions sur les rendements des placements.

3 AVONS-NOUS PRÉPARÉ LES DOCUMENTS LÉGAUX ESSENTIELS ?

À la retraite, compte tenu de notre âge et des enjeux possibles de santé, il est plus important que jamais d'avoir réglé divers aspects légaux, comme le mandat de protection et le testament.

Le premier, autrefois connu sous le nom de mandat en cas d'inaptitude, permet de désigner la ou les personnes de confiance qui prendront soin de nous et de nos biens en cas d'inaptitude. Il peut s'agir d'une seule et même personne ou de deux différentes.

« On aurait tort de croire qu'en l'absence d'un mandat, c'est le conjoint qui sera automatiquement désigné pour cette charge. En effet, dans ce cas, le curateur public met sur pied un conseil de famille, qui ultimement choisit la personne », explique Jonathan B. Therrien.

C'est pourquoi il est crucial de faire un mandat pour exprimer ses volontés et s'assurer qu'elles soient respectées.

Il en va de même pour le testament : sans ce document, ce seront les règles de dévolution successorale légale qui s'appliqueront, ce qui pourrait causer de mauvaises surprises au niveau du partage des biens.

Attention, en l'absence de testament, un conjoint de fait ne recevra rien de son conjoint décédé.

Le nouveau projet de loi 56 déposé récemment par le gouvernement prévoit toutefois que les conjoints en union parentale pourront hériter du conjoint décédé s'ils faisaient vie commune depuis au moins un an. Pour bénéficier de ce régime, il faudra avoir eu ou adopté un enfant après la sanction du projet de loi, ce qui ne concerne probablement pas les personnes actuellement à la retraite. Pour éviter bien des tracas à ses héritiers, le testament devrait également être notarié.

4 NOS FINANCES SONT-ELLES EN ORDRE ?

La planification financière est un vaste domaine qui comporte plusieurs champs, notamment la fiscalité, la retraite, la gestion des dettes, les assurances, le budget et le volet successoral.

« Lorsqu'on est en couple, la gestion des finances peut être complexe. C'est pourquoi, pour avoir une vision et des objectifs clairs, je recommande de mettre en place une planification financière. Elle permet d'avoir une photo de la situation à un moment donné, puis de la faire évoluer au fil du temps. C'est un peu comme un GPS, il peut y avoir des recalculs de trajets pour atteindre finalement son objectif », indique Jonathan B. Therrien.

La planification devrait d'ailleurs être mise à jour tous les trois ans, ou chaque fois qu'un événement important se produit (arrivée d'un enfant, achat ou vente de la maison, nouvel emploi, perte d'emploi, retraite, etc.).